## 9723/16 LIMITE

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 juin 2016 Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 juin 2016

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** abrogeant la position commune 2008/109/ PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre du Liberia

E 11254

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la Commission des Affaires européennes